

Anne-Marie Devaux

## Le contrôle : quelle transmission ?

Au seuil de ce texte, une remarque préalable s'impose : j'ai souhaité conserver pour ce travail le style du témoignage plutôt que d'utiliser celui de l'exposé théorique. Ce n'est pas un hasard.

Un survol historique de la question du contrôle le situe comme indiscutablement lié à la formation psychanalytique. Il est de ce fait pris dans les nœuds, les difficultés, les malaises des systèmes de formation mis en place depuis le début de la psychanalyse. Comment en effet fixer des conditions permettant l'exercice de la psychanalyse sans pour autant glisser progressivement et insensiblement vers la réglementation et la pétrification ?

La création en 1920 de l'institut de Berlin en est l'exemple originare et paradigmatique. C'est là que naît l'analyse sous contrôle. Selon les dires d'Eitingon, la nécessité des contrôles venait du constat que « l'analyste qui sort de son analyse censément achevée est démuni quand il se trouve devant un patient <sup>1</sup> ». Sans entrer dans le détail, je précise simplement pour situer les choses qu'à l'époque la formation à l'institut de Berlin durait entre un an et un an et demi. Elle comprenait une analyse didactique d'environ six mois, un enseignement théorique de deux semestres et des séances de contrôle avec les « aînés ».

Reprenons l'expression d'Eitingon : un « analyste démuni » ? Qu'est-ce donc qu'un analyste démuni ? C'est un analyste qui n'a pas les outils techniques requis pour diriger une cure, selon les critères de l'époque en tout cas. C'est ce qu'on appelle dans d'autres milieux professionnels un « apprenti ». Le contrôle se profile donc comme une sorte de contrat d'apprentissage. L'aîné est en position de maître

1. M. Eitingon, *International Journal of Psychoanalysis*, vol. XVIII, p. 351, cité dans *Scilicet*, n° 6-7, « Sur l'histoire de la formation des analystes », Paris, Seuil, 1976, p. 190.

qui sait, voire d'Autre qui enseigne l'a b c et les ficelles du métier. C'est une transmission essentiellement verticale qui mise sur la conformité à la règle et qui vise à la complétude. En effet, elle ne veut laisser aucune place à l'imprévu ni à la surprise. Surtout, c'est une pratique qui vise à suturer le manque. *Exit* donc le réel de la clinique.

Il est évident que dans ces conditions l'analyste « contrôlé », au sens d'estampillé, est prié de se conformer aux standards de son association, avec pour conséquence de se boucher au moins en partie les oreilles. Ceci, à terme, posera en dépit de tout certains problèmes.

Tout cela se met en place avec l'agrément de Freud. Et pourtant... Si Freud souscrit aux réglementations d'Eitingon, il n'en conserve pas moins une position légèrement décentrée, d'« extériorité ironique » par rapport à l'institution qu'il a pourtant fondée. Cette position tierce ne transparait cependant qu'à une lecture « seconde » de ses textes. Ainsi, déjà en 1919, Freud évoque la possibilité – et non l'obligation ! – pour l'analyste en formation de « s'assurer du contrôle et du conseil de psychanalystes confirmés <sup>2</sup> ».

En 1922, il dit à Bernfeld : « Allez-y. Vous aurez certainement des difficultés. Quand vous aurez des problèmes, vous verrez bien ce que vous pourrez faire. » Cette réponse indique à tout le moins que Freud ne se reposait pas entièrement sur les règlements, les standards et les idéaux en vigueur chez ses élèves. Il misait bien plutôt sur le psychanalyste que sur l'institution. L'espace qu'il ouvrait là à Bernfeld ne renvoie-t-il pas à la question du désir de l'analyste ?

La position de Lacan évoque incontestablement celle de Freud. Il ne revient pas sur la nécessité du contrôle pour l'exercice de la psychanalyse, mais il resitue le contrôle dans le cadre même de la pratique analytique. De même que la psychanalyse n'est pas une relation duelle, de moi à moi, le contrôle ne se réduit pas à une pratique à deux. Il n'est donc plus appréhendé comme initiation ni comme seule formation à la technique analytique. Il n'en reste pas moins que la demande de contrôle s'origine le plus souvent d'un « embarras » de l'analyste.

Qu'en est-il de cet « embarras » ? Serions-nous avec ce terme renvoyés à l'« analyste démuné » d'Eitingon ? Il me semble plutôt que

2. S. Freud, « Doit-on enseigner la psychanalyse à l'Université ? », dans *Résultats, idées, problèmes I*, Paris, PUF, 1984, p. 239.

le déroulement, toujours imprévisible, d'une cure confronte nécessairement l'analyste, à un moment ou à un autre, à la dimension de l'acte. C'est à ce moment-là que se formule souvent la demande de contrôle, quand bien même elle s'énoncerait au travers de difficultés de diagnostic, du maniement du transfert ou parce que la cure semble s'enliser.

D'où les questions qui se posent : qu'est-ce qu'un contrôle si son horizon concerne l'acte ? Quelles sont la place et la fonction du contrôleur dans cette rencontre ? Je prendrai appui sur quelques expériences de contrôle pour apporter des éléments de réponse.

Ma première expérience de contrôle date du début de ma pratique. Naïvement, il me semblait alors impensable que des personnes psychotiques puissent venir rencontrer un analyste dans une consultation libérale. Néanmoins, quelqu'un était venu me voir pour qui j'avais posé un diagnostic de névrose obsessionnelle par défaut. Comme je restais perplexe, j'en ai fait part à mon contrôleur du moment. Celui-ci m'a très aimablement fourni une liste de concepts censés m'éclairer. J'étais donc invitée à mesurer le cas à l'aune de ces concepts et à établir de manière supposée sûre la structure de mon nouvel analysant. Le seul problème, c'est que j'étais ainsi renvoyée à ma bibliothèque, aux œuvres complètes de Freud et aux quelques séminaires publiés de Lacan. Heureusement, il n'y en avait pas beaucoup à l'époque ! Toujours est-il que cela ne m'a guère aidée dans la direction de la cure... Ce premier contrôle s'est en effet enluisé dans les impasses d'un discours savant. L'idéalisation du savoir y empêche l'acte.

Une seconde expérience s'est déroulée tout autrement. J'ai eu le temps de présenter très succinctement la phénoménologie d'un cas et j'ai émis une hypothèse quant à la structure. La parole oraculaire du contrôleur l'a ratifiée. Je lui avais adressé une demande et il a choisi de rester dans le registre de la demande... Et je me suis retrouvée dehors, les mains vides. Heureusement, ma bibliothèque s'était étoffée ! Elle restait mon seul guide.

Malgré ces débuts peu engageants dans la pratique du contrôle, je ne me suis pas découragée, ce qui me permet aujourd'hui de vous relater une troisième expérience... de contrôle, cette fois. Entre-temps, vous vous en doutez, j'avais multiplié mes lectures et j'étais devenue une théoricienne assez douée.

Je déroulais donc le cas, la compréhension que j'en avais, je ramassais les faits, je triais, je classais, j'éclairais des zones d'ombre, j'émettais des hypothèses. Bref, je cédaï au désir de vouloir tout dire. Pourtant, je sentais confusément que je trébuchais malgré tout sur quelque chose qui ne se disait pas, mais qui m'avait certainement poussée à entamer ce nouveau contrôle. Cette fois, le contrôleur n'a pas mobilisé mon savoir, du moins mon savoir théorique. Un passage de Lacan dans le *Séminaire X* m'a permis, dans l'après-coup, de préciser ce qui pourtant circulait entre le contrôleur et moi. Lacan y explique que le contrôle est un lieu où les analystes rapportent ce qu'ils savent. L'intervention du contrôleur est là, dit-il, pour « donner l'analogue de ce qu'est l'interprétation ». C'est ce quelque chose qui « fait apparaître en un éclair ce qui est possible au-delà des limites du savoir <sup>3</sup> ».

Ce quelque chose au-delà des limites du savoir ne relève ni de l'ineffable ni de l'irrationnel. Il ne se situe pas davantage du côté d'un dire qui aurait structure de garantie. Il s'agit plutôt d'interventions plurielles qui rompent la transmission, la fixité du sujet supposé savoir incarné dans la personne de l'analyste contrôleur. Je n'aurais jamais imaginé que, dans le cadre d'un tel travail, le contrôleur puisse me faire part de vignettes de sa pratique, soulignant au passage telle difficulté théorique ou tel principe fondamental (ne pas se précipiter pour comprendre, s'assurer qu'on rapporte bien les signifiants de l'analysant, inviter celui-ci à prendre appui sur ses formations de l'inconscient et à en tirer toutes les déductions, ne pas vouloir le bien de l'analysant...).

Une telle manière de faire rompt avec une conception du contrôle qui maintient le contrôleur à une place de maître ou d'enseignant, et le contrôlé en position d'élève qui attend d'être formé copie conforme. Au contraire, quand le contrôleur relève de la sorte ce que l'analyste en contrôle a entendu, mais à son insu, il se tient à mon avis à cette place de « subjectivité seconde » dont parle Lacan <sup>4</sup>. C'est alors que quelque chose d'inédit peut sortir d'un contrôle, car le contrôleur fait alors à l'analyste en contrôle la seule

3. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, L'Angoisse*, Paris, Seuil, 2004, p. 26.

4. J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 253.

offre analytique qui vaille : celle de se tenir lui-même, dans la cure avec son analysant, à cette place qui est la sienne, celle de semblant d'objet *a*. Il ne s'agit donc plus d'un contrôle de la technique, ni d'un contrôle de l'analyste, mais peut-être d'un accès à un « savoir y faire », avec l'absence de garantie qui préside à l'acte. Pas-tous les contrôles permettent ainsi d'aborder tranquillement ce que j'appellerais « les rives du je ne pense pas », que je tiens pour essentiel dans la position du psychanalyste. Cela a résulté pour moi d'un autre nouage entre l'analyse, la pratique et la théorie. Effet d'un contrôle d'un autre type que les précédents. C'est sans doute l'un des versants possibles d'un transfert de travail. Et, *last but not least*, c'est l'ouverture à un transfert à la psychanalyse elle-même.